

Énergie

Les questions énergétiques continuent d'accaparer l'attention aux niveaux national et international, et d'occuper une place de choix dans les relations canado-américaines. Même si les deux pays poursuivent chacun leurs programmes, ils se consultent en permanence et sont disposés à collaborer dans des secteurs susceptibles de se traduire par des avantages pour l'un et l'autre.

C'est dans son Programme énergétique national d'octobre 1980 que le Gouvernement a explicité sa grande politique en la matière. Ce programme global vise à restructurer le système énergétique canadien pour équilibrer l'offre et la demande nationales d'ici 1990, obtenir un partage équitable des avantages et inconvénients entre les Canadiens, accroître grandement la propriété et le contrôle du Canada sur le secteur énergétique, élargir le rôle du secteur public en matière pétrolière et gazière, et assurer que de plus grands avantages industriels seront tirés de la mise en valeur de l'énergie. Il s'agit d'un grand plan pour mettre fin à la dépendance du Canada à l'égard du pétrole importé et pour redresser un système qui a défavorisé un accroissement de la participation canadienne dans le secteur énergétique et favorisé les grandes sociétés pétrolières, en majorité contrôlées par l'étranger. En 1979 par exemple, 72% des revenus de l'industrie du pétrole et du gaz sont allés à des sociétés étrangères à un moment où l'industrie s'accapare une part toujours accrue de la richesse nationale. Le programme touchera nécessairement les multinationales opérant au Canada, y compris les firmes américaines, mais il continuera de fournir aux investisseurs étrangers des conditions qui se comparent favorablement à celles offertes par la plupart des autres pays producteurs.

Le Canada et les États-Unis doivent tous deux importer du pétrole pour satisfaire à leurs besoins intérieurs. Cependant, le Canada produit d'importants surplus de gaz naturel, d'huile lourde et d'électricité qu'il exporte aux États-Unis. Si ces ventes sont modestes comparativement à la consommation américaine globale, elles ont rapporté au Canada environ 8,0 milliards de dollars en 1980, tout en constituant une importante source d'approvisionnement sûr pour certains marchés américains.

Il existe de très nombreux exemples d'autres domaines de coopération bilatérale. Le plus éloquent est l'Accord de 1977 sur les principes applicables à un pipeline pour le transport du gaz naturel du Nord. Les tronçons sud, dont la construction a commencé, serviront à exporter une partie de l'excédent actuel du gaz naturel albertain, jusqu'à l'achèvement des sections nord du gazoduc, en 1985. Le gaz de l'Alaska pourra alors être acheminé directement vers les marchés américains.

En 1979, les deux pays ont publié une étude conjointe dans laquelle ils recensent les possibilités d'intensification de leurs échanges d'énergie électrique. Ils ont par ailleurs signé un memorandum d'accord concernant les activités de recherche et d'exploitation des sables bitumineux et de l'huile lourde, auquel les provinces de l'Alberta et de la